

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DU POLE TRANSFORMATION DIGITALE ET ORGANISATION A LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE ;

- Vu le Dahir portant loi N°1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de Sécurité Sociale, tel que modifié et complété ;
- Vu le Statut du Personnel de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, tel que modifié et complété ;
- Vu la décision portant référence DG/N°23/2022 du 02 mars 2022 fixant l'Organisation Administrative de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement N°24/2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N°7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Considérant la loi cadre du personnel de la CNSS au titre de l'exercice 2023, référencée PCH/DDCH/DMRS/N°20/2023.

DECIDE

ARTICLE UN : L'ouverture d'un concours pour le recrutement du **Directeur du Pôle Transformation Digitale et Organisation** (01 poste) au siège de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à Casablanca.

ARTICLE DEUX : Les conditions de participation au concours sont les suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat ;
- Justifier une expérience minimum de 10 ans dans le domaine des Systèmes d'Information, dont 5 ans minimum dans un poste de Directeur de structures des Systèmes d'Information.

Seuls les diplômes étatiques marocains en formation initiale, ou les diplômes privés ou étrangers disposant d'attestation d'équivalence remise par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sont éligibles.

ARTICLE TROIS : Les missions principales du poste de Directeur du Pôle Transformation Digitale et Organisation consistent notamment à :

1- Pilotage des Systèmes d'information :

- Piloter et mettre en œuvre la feuille de route du Schéma Directeur SI et contribuer à la stratégie de transformation digitale de la CNSS ;
- Mettre en place la veille technologique permettant de proposer et d'intégrer de nouvelles solutions pour améliorer l'efficacité des systèmes d'information ;
- Piloter la mise en place des projets informatiques et organisationnels ;
- Garantir l'intégrité, la sécurité et la sauvegarde de l'ensemble des systèmes d'information à travers la mise en place d'une politique de gestion des risques SI ;
- Piloter et mettre en cohérence la gestion des relations avec l'ensemble des parties prenantes : métiers, partenaires, prestataires,...

2- Organisation, Management et Conduite de Changement :

- Assurer le PMO de l'ensemble des projets de transformation transversale au niveau de la CNSS et veiller à leur bon déroulement ;
- Gérer les reporting des activités du Pôle et analyser les indicateurs de performances ;
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité des prestations des directions sous sa responsabilité ;
- Préparer et animer les actions de conduite de changement.

Les Compétences requises sont notamment :

- Maîtrise des outils, logiciels de base de données (oracle, SQL,...) et systèmes d'exploitation ;
- Connaissance des normes de développement informatique ;
- Connaissance des langages et logiciels de programmation (JAVA, J2EE, PHP,...) ;
- Maîtrise de l'architecture des systèmes d'information ;
- Veille technologique ;
- Compétences en gestion des risques SI ;
- Capacité de management de projet et de conduite du changement ;
- Gestion des interfaces et des sollicitations ;
- Compétences en leadership et en gestion d'équipe.

ARTICLE QUATRE: Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Fiche de candidature (modèle disponible sur les sites www.cnss.ma et www.emploi-public.ma) ;
- Curriculum vitae détaillé ;
- 1 copie du diplôme(s) ;
- 1 copie de l'attestation d'équivalence, s'il y a lieu ;
- 1 copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ;
- Copie de(s) attestation(s) de travail justifiant l'expérience exigée ;
- Autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires de l'Etat délivrée par les services chargés de la gestion des Ressources Humaines ;
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

ARTICLE CINQ : Modalités de candidature :

- Les dossiers de candidature doivent être envoyés en format PDF **au plus tard le 04/09/2023 à minuit**, à l'adresse électronique suivante : **recrut2023.cnss@cnss.ma**

- Un accusé de réception sera envoyé aux candidats.

Important : Le/la candidat(e) est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations enregistrées sur la fiche de candidature. Toute candidature incomplète ou ne correspondant pas au profil demandé ou portant une fausse déclaration sera automatiquement écartée.

ARTICLE SIX : Le concours consiste en un entretien dans les locaux de la CNSS à Casablanca. Passeront l'entretien l'ensemble des candidats éligibles remplissant les conditions de participation au présent concours.

ARTICLE SEPT : Les listes des candidats(es) convoqués(es) pour passer les entretiens, le planning et le lieu des entretiens, ainsi que les listes des candidats(es) admis(es) définitivement (liste principale et liste d'attente) seront publiées sur les sites: **www.emploi-public.ma** et **www.cnss.ma**, et seront affichées au siège de la CNSS sis au 649, Bd Mohamed V- Casablanca.

ARTICLE HUIT : L'admission des candidats en liste principale et en liste d'attente est conditionnée par une note d'entretien supérieure ou égale à l'équivalent de 10/20.

ARTICLE NEUF: L'embauche reste tributaire des résultats de l'examen de l'aptitude physique et mentale effectué par le service médecine de travail ou un médecin désigné par la CNSS.

Le/la candidat(e) admis(e) définitivement doit être libre de tout engagement professionnel et totalement disponible au plus tard le **01/12/2023**.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général

